



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Disparition des paillotes dans l'Hérault et baisse de l'attractivité touristique

Question écrite n° 4106

Texte de la question

M. Aurélien Lopez-Liguori appelle l'attention de Mme la Première ministre sur la disparition des paillotes dans l'Hérault, entraînant des conséquences alarmantes pour les professionnels du tourisme comme pour les communes. Dans le cadre de l'application du décret pris le 21 mai 2019, qui durcit la loi littoral de 1986, ne sont plus autorisés sur les « espaces remarquables du littoral » que les aménagements légers, ce qui *a priori* exclut les structures des paillotes. Le décret impose de regrouper les paillottes sur une portion de plage, pour remettre le reste à l'état naturel. Il a pour effet le non-renouvellement dans les prochaines années de 36 des 79 concessions de plage abritant des restaurants de plage ou paillottes sur le littoral de l'Hérault, sachant que les paillottes ne représentent que 20 % de la surface de la plage. M. le député demande tout d'abord à M. le ministre de préciser sa définition d'« espace remarquable du littoral », à cette heure floue et peu précise. Le 18 avril 2022, l'ancien Premier ministre Jean Castex a confié au préfet Thierry Leleu une mission d'inspection sur les paillottes dans l'Hérault, mission qui s'est conclue le 30 septembre 2022. Les enjeux économiques pour la région sont importants et concernent les professionnels du tourisme autant que les communes. Le secteur du tourisme est dans l'incertitude et attend avec impatience le rapport de cette mission pour savoir ce qu'il en sera de la possibilité d'installer leurs paillottes pour la saison touristique. Le non-renouvellement des paillotes entraînerait inévitablement une baisse dans l'attractivité touristique du territoire et aurait un impact économique certain pour les exploitants. En outre, grâce aux baux d'occupation des plages, les communes peuvent gérer et financer l'entretien des plages, leur nettoyage, la participation à leur surveillance et la pose des balises en mer. Des emplois sont en jeu : à Vias par exemple, ce seraient 25 emplois qui disparaîtraient. Il lui demande donc quand sera publié le rapport de M. le préfet et quelles mesures sont prévues pour préserver le tourisme, activité économique structurante du territoire héraultais.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Lopez-Liguori](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4106

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Première ministre

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6139

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)